

# COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-026695-052

DATE : Le 30 décembre 2024

---

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, REGISTRARE (JA0858)

---

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.

Faillie

et

RICHTER INC. (anciennement RICHTER GROUPE CONSEIL INC.)

Syndic

---

## JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

---

- [1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de RICHTER INC. (anciennement RICHTER GROUPE CONSEIL INC.), syndic des biens de la faillie;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

**PAR CES MOTIFS :**

- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faillie.



Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire

JA 0858

/rn